

Lettres Patentes

Pour la fab^{re} de la mon^{noie} d'or et la frappe des marcs d'or et d'argent
 Du 27. Janvier 1340.

Philippes par la grace de Dieu Roy

de France aux M^{es} de nos monnoyes Salut nous vous mandons et commandons
 et resceuvons de vous que sans son et le contraire en lettres vives vous fassiez faire
 et monner en nos monnoyes d'or et blanche et noires d'or. en a savoir que un
 marc d'or fin au marc de Paris vaudra et courra pour 12 marcs d'argent
 ainsi parmy ce sont toutes nos d. mon. blanche et noires valeurs d'or. en
 courant le marc d'argent le Roy pour 10^{es} 10^{es} l. et un marc d'or fin pour
 126^{es} 5^{es} l. et faites faire et ouvrir nos d. mon. en cette maniere en a savoir
 deux d'or fin appellez angel qui auront cours pour 15^{es} l. la p^{me} pour 60^{es} f. de
 39^{es} et 45 depuis au marc de Paris et ainsi pour plus abondamment avoir
 monoye courable en ce. communi peuple nous voulons que vous fassiez
 faire et ouvrir deux d'or fin appellez deux angel qui auront cours pour
 37^{es} 6^{es} l. ou pour 30 f. chacun dont les deux vaudront justement en angle.
 double desus d. et faites donner en tout or fin aux marchands au marc
 de Paris 115^{es} l.

Item faites faire et ouvrir gros deniers d'arg. appellez gros Cournois qui auront
 cours pour 15^{es} l. ou pour 12^{es} f. a six deniers de loy argente. Roy et de 7^{es} de poids
 au marc et deniers doubles noirs qui auront cours pour 2^{es} f. la p^{me} a 2^{es} de loy
 argente le Roy et faites donner en tout argent le Roy aux marchands aux marcs
 ceuz qui seront le Roy 8^{es} 14^{es} l. et a tout autre argent en billon a la valeur
 du d. prix en payant nos monnoyes d'or, blanche et noires pour les fin de vous
 commandant que toutes les choses dessus declarees faites et accomplies et faites
 de vous en droit loy si diligemment et en telle maniere et si bienement que
 par vous n'y ait aucun defaut donne a p. certain en l'ay l'27. Jour de
 Janvier l'andey l'an 1340.